

Avantages



QUALITÉ DE SERVICE :

- Un savoir-faire de **25 années d'expérience**
- Un accueil et une relation personnalisée avec chaque client
- Nos intervenants bénéficient de formations, d'un encadrement technique et d'un accompagnement socioprofessionnel individuel
 - Une continuité de services pendant les absences des intervenants est assurée

INTERVENTIONS RAPIDES ET FLEXIBLES :

- Nous nous engageons sur une réponse rapide
 - Vous choisissez le type d'intervention : ponctuelle ou régulière
 - Nous vous présentons un intervenant sans vous l'imposer

SIMPLICITÉ ET ESPRIT TRANQUILLE :

- L'ACSP est l'unique employeur des intervenants : **notre association s'occupe de toutes les formalités administratives** (contrat, déclarations légales, fiche de paie)
- Remplir vos obligations dans le cadre des clauses sociales

Depuis **25 ans**, l'ACSP défend les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Notre association recrute ses intervenants parmi des demandeurs d'emploi motivés et désireux d'entamer un retour à l'emploi durable.

NOS PARTENAIRES :



NOTRE ADRESSE :

47 bis rue de Lourmel 75015 Paris
Tél. : 01 45 77 45 66 - Fax : 01 45 77 45 66
e-mail : contact@acsp.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Besoin de renseignements ou d'une intervention ?
du lundi au vendredi de 9h à 18h

Accueil téléphonique :

01 45 77 45 66
(Appel non surtaxé)



Retrouvez-nous sur Internet

www.acsp.fr



Besoin de personnel
Besoin d'un service



Présentation

Entreprises, commerçants, collectivités, associations à la recherche d'un personnel adéquat est pour vous un enjeu primordial.

Depuis plus de 25 ans l'ACSP vous propose **un service de délégation de personnel** permettant de renforcer vos équipes à l'aide d'intervenants compétents pour :

DES BESOINS PONCTUELS :

- Des absences ou remplacements de personnel
- Une tâche régulière à réaliser sur un temps de travail limité

DES BESOINS IMPRÉVUS :

- Un accroissement d'activité
- Des travaux ponctuels, ne rentrant pas dans les fonctions de vos équipes...

DES BESOINS CIBLÉS :

- Un nouveau produit ou service à expérimenter
- Une mission exceptionnelle
- Répondre à vos obligations sociales dans le cadre des marchés publics (**clauses sociales**)

NOS RÉFÉRENCES :

- Entreprises et comités d'entreprises
- Collectivités, associations et organismes publics (ministères, mairies, etc.)
- Profession libérales : notaires, cabinets d'avocats, de médecins,...
- Laboratoires, pharmacies
- Syndics de co-propriétés bénévoles, bailleurs sociaux

Nos services

Qu'il s'agisse de réaliser de petits travaux pour embellir vos locaux ou d'un coup de main pour vous aider à accomplir les actes de votre quotidien, l'ACSP est à votre côté.



• **Personnel d'entretien** : entretien et nettoyage de vos locaux, bureaux ou surfaces commerciales (dépoussiérage, nettoyage des sols, des vitres, etc.), mise en place des vos consommables sanitaires...



• **Personnel de travaux divers** : manutention, installation, diffusion de tracts, affichage, entretien des espaces verts, terrasse, maintenance (réparations, agencement, rénovation de vos locaux, etc.)...



• **Personnel du bâtiment** : manœuvres, ouvriers du second œuvre (plomberie, électricité, peinture, papier peint, revêtement de sol...), nettoyage de chantiers et bases de vie...



• **Personnel de tâches administratives** : mise sous pli, saisie informatique, archivage, classement, numérisation de documents...



Comment faire appel à l'acsp ?

NOUS CONTACTER :

01 45 77 45 66 - contact@acsp.fr



LA DÉMARCHE

• Après un diagnostic de vos besoins, nous procédons à la mise à disposition du ou des intervenant(s) ACSP. Nous veillons à ce que les compétences de notre personnel soient en complète adéquation avec la mission à réaliser.



• Avec votre accord, l'ACSP transmet à l'intervenant les informations nécessaires à la bonne réalisation de la mission. Notre personnel est opérationnel et prêt à intervenir auprès de vous.



• A la fin de la mission nous vous adressons une facture.

MODE DE RÉGLEMENT :

L'ACSP est le seul employeur de l'intervenant. Toutes les formalités employeur sont à notre charge.

Pratique, nous vous envoyons une facturation correspondant aux heures d'interventions et rien d'autre :

- aucun frais de dossier
- aucun engagement de durée

Vous choisissez votre mode de règlement :

- par chèque ou
- par virement